



Poliez-Pittet, le 17 décembre 2024

Au Conseil Intercommunal

Préavis n° 09-2024 – concernant

Financement de la poursuite du changement de luminaires et pour effectuer des travaux de maintenance planifiés sur le site des Trois-Sapins

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

1. Préambule

Introduction

Le site scolaire des Trois-Sapins, propriété de la commune d'Echallens mais financé par les Communes de l'ASIRE, a été construit en plusieurs étapes. Il est composé des bâtiments suivants :

- Bâtiment 1 (B1)
- Bâtiment 2 (B2)
- Bâtiment 3 (B3)
- Salles de gym
- Piscine
- Bâtiment 5 (B5)

La construction de ces bâtiments s'est déroulée en plusieurs étapes entre 1970 et le début des années 2000 (B3).

Le site des Trois-Sapins constitue un axe principal de l'Ambition2030 et de l'organisation scolaire pour l'enseignement secondaire.



Contexte

Lors d'un contrôle OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension) réalisé en 2020, il a été constaté par l'organe de vérification des installations que les luminaires des bâtiments 1 et 2 du site scolaire présentaient des défauts d'isolation qui devaient être corrigés. Il est également à noter que les sources de ces luminaires (tubes fluorescent type T8) ne sont plus disponibles à la vente en Suisse depuis le 1^{er} septembre 2023. Il devient également très difficile de trouver des pièces de remplacement lors d'une panne d'un luminaire. Il était donc urgent de procéder au renouvellement de ces installations.

Étapes réalisées à ce jour

Afin de répondre aux deux problématiques évoquées ci-dessus, une première étape du remplacement de ces luminaires par des nouveaux modèles LED, validée par le CC d'Echallens et le CI de l'ASIRE, a été entreprise durant l'été 2023. Ainsi les salles spéciales du bâtiment 1 (travaux manuels, couture et musique), la cage d'escalier complète ainsi que les circulations du rez-inférieur ont été équipés de nouveaux luminaires LED performants et cela, à l'entière satisfaction des utilisateurs des locaux.

Ce remplacement a également permis la pose de détecteurs de présence dans les couloirs permettant l'allumage et l'extinction automatique des luminaires, avec à la clé d'importantes économies d'électricité. Rien que pour cette étape réalisée en 2023, ces nouveaux luminaires permettent une économie d'électricité de l'ordre de 10'000 kWh/année avec une amélioration notable du confort visuel dans les salles.

P Préavis 09-2024 – Financement de la poursuite du changement de luminaires et pour effectuer des travaux de maintenance planifiés sur le site des Trois Sapins – 3^{ème} étape réavis 09-2024 – Financement de la poursuite du changement de luminaires et pour effectuer des travaux de maintenance planifiés sur le site des Trois Sapins – 3^{ème} étape

Enfin, le fait de procéder en étape a permis de récupérer les tubes fluorescents en bon état pour remplacer les éléments défectueux ailleurs sur le site dans un souci d'économie.

En 2024, un montant de CHF 300'000.- était budgété pour la suite du remplacement des luminaires fluorescents des bâtiments 1 et 2. De plus, un montant de CHF 30'000.- avait également été prévu pour couvrir les honoraires de l'ingénieur électricien. Finalement, le total des travaux réalisés en 2024 avoisinera les CHF 275'000.-. Mandaté par la commune d'Echallens, un bureau d'ingénieur électricien a procédé à l'élaboration d'un projet, puis à la rédaction et à la publication des deux appels d'offres sur invitation. Le premier pour la fourniture de la lustrerie et le second pour l'installation et les travaux d'électricité y relatifs. Cette solution a permis d'obtenir des conditions avantageuses sur les prix de fourniture des luminaires.

Afin d'améliorer le confort visuel et de réaliser des économies d'énergies, les luminaires dans les salles de classes sont tous équipés de détecteurs de mouvement couplés à un détecteur de luminosité. Ainsi, lorsque la lumière naturelle est suffisante, le détecteur va automatiquement abaisser l'éclairage de la salle de classe, tout en garantissant un niveau d'éclairement confortable. Le projet a également permis la création de deux zones distinctes permettant d'abaisser ou d'éteindre complètement les luminaires proches du tableau interactif lors de projection par exemple. L'utilisateur a également la possibilité de varier les niveaux d'éclairement par le biais de l'interrupteur.



Salle de classe équipée des nouveaux luminaires LED

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire prévue et surtout garantir une réalisation des travaux durant la fermeture estivale du collège, il a été nécessaire d'effectuer uniquement

P Préavis 09-2024 – Financement de la poursuite du changement de luminaires et pour effectuer des travaux de maintenance planifiés sur le site des Trois Sapins – 3^{ème} étape
réavis 09-2024 – Financement de la poursuite du changement de luminaires et pour effectuer des travaux de maintenance planifiés sur le site des Trois Sapins – 3^{ème} étape

les travaux dans les locaux et salles de classe des bâtiments 1 et 2. Ainsi, les couloirs et circulations feront l'objet d'une étape ultérieure prévue en 2025.

En 2023 et en 2024, un prélèvement sur le fonds de réserve a été fait (préavis 03-2024 de l'ASIRE) pour ces travaux (voir tableau chapitre 4).

2. Travaux futurs (2025-2026)

Comme exprimé précédemment, les sources lumineuses fluorescentes ne sont plus disponibles à la vente en Suisse depuis le 1^{er} septembre 2023. Il est ainsi nécessaire de poursuivre le remplacement progressif de ces luminaires sur le reste des bâtiments du site des Trois-Sapins.

La Commune d'Echallens a estimé la poursuite du projet de remplacement des luminaires sur le site des Trois-Sapins en 2025 à CHF 260'000.-. Les couloirs et circulations des bâtiments 1 et 2, ainsi que les vestiaires, locaux annexes et aire de jeu des salles de gymnastiques 1 et 2 pourront ainsi être équipés de nouveaux luminaires LED, améliorant ainsi le confort des utilisateurs, ainsi que leur sécurité.

Afin de mener à bien ce projet, d'établir une soumission détaillée permettant l'envoi d'un appel d'offres marché public en procédure sur invitation et de suivre le déroulement des travaux, un ingénieur électricien devra être mandaté pour CHF 22'000.-.

En dehors des luminaires, la majeure partie des bâtiments du site des Trois-Sapins, notamment les bâtiment 1 et 2 ainsi que la salle de gymnastique double, sont vétustes et nécessitent une rénovation lourde et globale (énergétique, technique et intérieur) à moyen terme. Cependant, à court terme, certains éléments fonctionnels du bâtiment ne peuvent attendre qu'une rénovation complète soit entreprise. C'est le cas notamment pour le tableau général basse tension (TGBT). Il s'agit du tableau électrique principal du site, qui est d'origine, et sur lequel toute intervention technique est aujourd'hui rendue impossible à cause de sa vétusté. Ainsi, la commune d'Echallens a également prévu un montant de CHF 100'000.- au budget 2025 pour son remplacement complet. Le projet de surélévation du bâtiment 4 rend également nécessaire le remplacement de ce tableau afin d'avoir les puissances nécessaires.

Ces travaux de remplacement des luminaires et du TGBT ont été portés au budget de fonctionnement 2025 de la Municipalité d'Echallens et financé par un prélèvement sur le fonds de rénovation selon un préavis municipal.

Le bâtiment 3, construit au début des années 2000, devra également faire l'objet d'un renouvellement de ses sources lumineuses en 2026. Le montant de ces travaux sera estimé dans le premier semestre 2025 et les montants nécessaires seront portés au budget 2026 de la Commune d'Echallens. Enfin, comme exprimé précédemment, certains éléments

P Préavis 09-2024 – Financement de la poursuite du changement de luminaires et pour effectuer des travaux de maintenance planifiés sur le site des Trois Sapins – 3^{ème} étape
réavis 09-2024 – Financement de la poursuite du changement de luminaires et pour effectuer des travaux de maintenance planifiés sur le site des Trois Sapins – 3^{ème} étape

fonctionnels du bâtiment nécessitent des interventions à court terme. Depuis plusieurs années, les utilisateurs attendent notamment que les moquettes usées encore présentes dans quelques salles de classes soit remplacées. Environ 16 salles de classes sont concernées ce qui représente un montant estimé à CHF 140'000.-.

3. Objet du préavis

Afin de pas impacter le loyer du site des Trois-Sapins, il a été décidé, communément entre le Comité de direction de l'ASIRE et la Municipalité d'Echallens, que les travaux d'entretien de moyenne importance comme ceux cités dans ce préavis seraient financés via le fonds de réserve jusqu'à son utilisation complète. La Commune s'engageant à produire un état des travaux effectués et des montants utilisés.

4. Analyse de l'impact financier

Pour l'année 2025, le montant total de l'opération de remplacement des luminaires s'élève à CHF 282'000.- TTC (travaux et honoraires) auquel s'ajoute le montant de CHF 100'000.- pour le remplacement du TGBT, soit un montant total de CHF 382'000.-.

Par le passé, et jusqu'à quelques années en arrière, un fonds de réserve a été constitué par toutes les Communes participant aux coûts du site des Trois-Sapins. Le solde de ce fonds de réserve, au 31.12.2023, se montait à CHF 965'781.74. A la suite des travaux planifiés en 2024 (environ CHF 275'000.-), le solde au 31.12.2024 devrait se situer aux alentours de CHF 690'000.-.

En 2025, le montant de l'investissement (CHF 382'000.-) serait donc entièrement financé via ce fonds de réserve. Il resterait alors environ CHF 309'000.- au 31.12.2025.

Pour 2026, le montant des travaux de remplacement des luminaires du bâtiment 3 ainsi que du remplacement des revêtements de sol des salles de classe seront également financés via ce fonds de réserve. Les différents montants seront ainsi détaillés et porté au budget 2026 de la Commune d'Echallens comme ce fut le cas pour les années 2023, 2024 et 2025.

Cette opération comptable permettra ainsi la dissolution du fonds de réserve lors du passage à MCH2 de la Commune d'Echallens prévu pour la clôture de l'exercice 2026. En effet, la volonté du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH) tend vers la dissolution des fonds de réserve, d'autant plus que ce dernier a été alimenté par plusieurs Communes. Selon un modus operandi entre la Municipalité d'Echallens et le Comité de Direction de l'ASIRE, son utilisation nécessite l'accord des deux entités législatives (ASIRE et Commune d'Echallens). Ce préavis sera alors présenté au Conseil intercommunal de l'ASIRE, ainsi qu'au Conseil communal d'Echallens.

Tableau récapitulatif du fonds de réserve « Réserve Collège Trois-Sapins »

Fonds de réserve 9280.351.00				
Années	Attribution CHF	Prélèvement CHF	Raison du prélèvement	Solde en CHF au 31.12.xx
2019				1'500'439.70
2020	129'755.78	72'824.70	Prélèvement en vue amorti initial 2018 12 351	1'557'370.78
2021	150'000.00	482'460.55	Amort préavis 2019-07 par prélèvement à la réserve	1'224'910.23
2022	67'723.86	132'548.30	Prélèv. selon préavis 2019-12 & 2021-10	1'160'085.79
2023	-	194'304.05	Prélèvements fonds 2023 (PM 2024-02 + Luminaires PM 2022-13 - Budget 2023	965'781.74
2024	-	275'000.00	Luminaires B1 et B2 (PM 2023-12 - Budget 2024)	690'781.74
2025	-	382'000.00	Luminaires B3 et Salle de gym + TGBT	308'781.74.
2026	-	233'781.74	Travaux solde + moquette	-

* validé par voie budgétaire* objet du présent préavis

5. Conséquences en cas de refus du présent préavis

En cas de refus du présent préavis, le financement de ces travaux obligatoires devra être assumé par la Commune d'Echallens et le loyer payé par l'ASIRE, concernant le site des Trois-Sapins, serait augmenté via les quotes-parts puisque non compensé par le prélèvement sur le fonds de réserve.

6. Ambition2030

Le site des Trois Sapins est un acteur important dans l'organisation de l'Ambition2030. Par conséquent, cette mise en conformité s'inscrit pleinement dans la pérennisation de ce site important.

7. Conclusions

Fondées sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

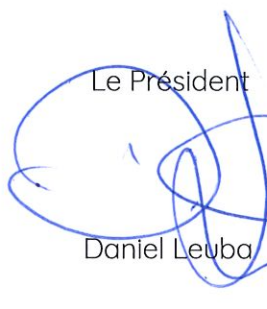
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu le préavis no 09-2024 du 16.12.2024 ;
- vu le rapport de la Commission finances ;
- vu le rapport de la Commission ad-hoc;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1) d'autoriser le Codir à libérer le montant de CHF 382'000.- du fonds de réserve Collège Trois-Sapins en vue du remplacement des luminaires pour les bâtiments 1 et 2 des Trois Sapins et du tableau général basse tension.
- 2) d'autoriser le Codir à libérer le solde du montant disponible dans le fonds de rénovation pour les travaux d'entretien de moyenne importance (qui seront portés au budget 2026) engendrant une dissolution du fonds.

Au nom du Codir de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

 Le Président Daniel Leuba		 La Secrétaire Ariane Jost
---	---	--

Délégué du Codir : Daniel Leuba